

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Ginette Isabel

Date: 2026-06-29

Comme citoyens de Frontenac, mon conjoint et moi considérons que le rapport de la firme externe et indépendante UDA vient confirmer nos plus grandes inquiétudes concernant le tracé proposé pour la voie de contournement. Impact sérieux et irréversible à notre eau potable, mesures d'atténuation insuffisantes pour garantir notre sécurité et notre accès à une eau potable autant en quantité qu'en qualité, manque d'informations critiques quant à l'étendue des impacts sur les communautés et les écosystèmes...

Voir document inclus

Attachement No1

Mémoire déposé à l'Office des Transports du Canada

**dans le cadre de la demande d'approbation du tracé de la voie de contournement ferroviaire
de Lac-Mégantic**

Commentaires relativement au dépôt de l'étude du Groupe Conseil UDA

Le 28 juin 2026

Mon conjoint et moi sommes résidents de Frontenac et particulièrement situés très près du tracé de dynamitage. A environ 250 mètres de ma maison, le tracé propose de creuser une tranchée directement dans la nappe phréatique de 100 pieds de profond et 200 pieds de large. A l'intersection de la 161 et 204 (tout à côté de ma maison), le dynamitage et l'excavation résulteront en une éjection d'eau jusqu'à 9 millions de litres par jour par 100m qui seront gaspillés et déversés dans la rivière Chaudière qui correspond à l'utilisation d'une ville de 45 000 habitants. De plus, les études hydrologiques indiquent la nécessité de continuellement de

pomper 1,5 à 3 millions de litres d'eau par jour, en permanence, afin d'empêcher l'eau de surface et l'eau souterraine, d'affecter la stabilité des rails et d'éviter des déraillements. Les experts de TC concluent que tout blocage au drainage occasionnerait de sérieux problèmes de sécurité ferroviaire. On parle également d'un million de mètres cubes d'excavation de roc à proximité de résidences.

Nous avons pris connaissance de l'analyse du Groupe Conseil UDA. En sommaire exécutif, il est mentionné qu'une analyse indépendante a été réalisée pour comprendre les effets du projet sur les eaux souterraines, les milieux naturels qui en dépendent, ainsi que sur les mesures prévues pour les protéger et en assurer le suivi.

En conclusion générale, Groupe Conseil UDA indique que le projet ne présente pas d'impact lié à l'eau qui serait à la fois **permanent, impossible à corriger et assez grave pour empêcher sa réalisation**. Comment peut-on écrire une affirmation aussi lourde de sens quand, dans le paragraphe qui suit, une liste de tous les effets négatifs attendus et de même que les incertitudes qui subsistent sont indiqués et que plusieurs questionnements persistent ?

Toute la liste qui suit cette affirmation nous laisse croire que la firme UDA ne connaît pas tous les effets possibles du projet mais s'aventure à donner un avis positif sans connaître les résultats des analyses qui ne sont pas encore réalisées telles que de « mieux étudier les milieux humides et forestiers, y compris leur rôle dans la circulation et le stockage de l'eau » et « améliorer l'analyse des effets du projet sur l'eau à l'échelle des bassins versants sensibles ».

D'ailleurs, un document clé qui concerne les zones de protection des puits municipaux n'a pas été déposé à l'OTC par les promoteurs. UDA a-t-il reçu cette information en lien avec les 6 000 puits municipaux qui pourraient être à risque ? Cette analyse datant de 2022 établissait que le tracé mettait à risque l'eau potable de 6 000 citoyens. Ce document était connu de Transport Canada et de la Ville de Lac-Mégantic mais n'a été transmis à l'OTC par ces deux entités. Pourquoi ? Les propres experts de Transport Canada recommandaient également des vérifications des impacts du tracé choisi sur les puits municipaux.

Ce nouveau rapport ne nous rassure aucunement puisqu'il met en évidence des éléments à risque qui ont déjà ressortis dès les premières analyses telles qu'une baisse permanente du niveau de l'eau souterraine et la perte d'une grande superficie de milieux humides et de zones boisées dans l'emprise du projet.

UDA mentionne que des changements **peuvent avoir** des effets indirects, à plus grande échelle et à plus long terme, la combinaison de ces effets **pourrait entraîner...** L'utilisation du conditionnel démontre que même UDA ne connaît pas les risques possibles à court, moyen et long terme.

Par contre, au dépôt du rapport de Mme Julie Gauthier de Laforest Nova Aqua, dans une rencontre privée, elle nous a clairement informé que, comme nous sommes situés à proximité de dynamitage important, nos risques pour la qualité de notre eau deviennent assez importants et que des problèmes de qualité seront fort probablement notre prochaine réalité si le tracé actuel est maintenu.

Il est important de relater les propos de Mme Gauthier lors d'une entrevue : « On le sait qu'il y en a qui vont s'assécher. **La personne le sait qu'elle va manquer d'eau. Quand elle va en manquer ? On ne le sait pas. Comment ça va se passer? On ne le sait pas!** Mais ce que l'on sait c'est qu'on a tous les outils dans boîte pour répondre à cette problématique qu'on sait qu'on va avoir ». Rien de trop rassurant comme l'a mentionné la présentatrice de TVA nouvelles. Or ces outils ne sont pas pour prévenir les risques mais plutôt des mesures pour constater les dégâts. A la lecture de ce document, pourquoi UDA demeure avec des risques conditionnels quand ils ont été clairement établis dans un rapport précédent.

Le principal risque qui a été identifié par la firme UDA est une perte d'accès à une eau potable ou d'usage de qualité comme il est estimé pour notre résidence. Cette simple phrase devrait déjà modifier le texte de conclusion générale. Le projet comporte des incertitudes qui devraient mettre un bémol sur la phrase qui mentionne que le projet ne présente pas d'impact relié à l'eau qui pourrait empêcher sa réalisation. Si c'était si facile de remédier à de tels problèmes, nous pensons que les spécialistes auraient déjà trouvé des façons de remédier à la contamination de l'eau aux habitants de Wakefield suite à du dynamitage, ce qui n'est pas le cas et ce, depuis de nombreuses années.

En cas de déraillement ou de fuite de matières dangereuses, les nappes phréatiques et les puits voisins pourraient être directement affectés, ce qui ne semble pas faire partie de l'analyse actuelle.

Le tracé retenu pour la voie de contournement ferroviaire est en contradiction avec le fait de traverser des zones vulnérables alors que le Québec fait face à un enjeu provincial majeur concernant la disponibilité et la protection de l'eau potable. Dans ce contexte, autoriser un projet d'une telle ampleur, impliquant des travaux d'excavation aussi profonds, la proximité directe de la nappe phréatique nous amène à avoir de plus en plus de risques de contamination et de manque d'eau potable.

L'étude de UDA laisse croire qu'il sera peut-être possible d'y remédier. Mais le comment n'est jamais mentionné. Est-ce qu'une vérification des puits va empêcher les problèmes d'arriver? La réponse est non, ça ne fera que constater les dommages une fois les dégâts arrivés.

On nous propose des mesures d'atténuation, mais aucune d'elles ne pourrait compenser adéquatement la destruction de milieux humides ou l'exposition accrue de la nappe phréatique aux risques de contamination tout particulièrement lors du dynamitage. Les milieux humides, une fois détruits, causeront de dommages irréversibles. Il sera trop tard pour prévenir des

conséquences désastreuses, il est important d’y réfléchir avant de faire passer un train à un mauvais emplacement.

Les objectifs de protection des ressources en eau que le Gouvernement du Québec lui-même promeut est totalement en contradiction avec ce projet. Qu’en est-il du Gouvernement du Canada ? Je me questionne sur la raisonnable d’approuver une ligne de chemin de fer qui dépend d’un rabattement industriel permanent de la nappe phréatique **dans une zone d’eau potable protégée**. L’eau potable constitue un besoin essentiel et un enjeu de santé publique fondamental.

L’UDA confirme que le dossier hydrogéologique devant l’OTC est incomplet. Plusieurs impacts liés aux eaux souterraines, aux milieux humides, aux bassins versants ne sont pas suffisamment quantifiés.

Dans son rapport, UDA recommande l’ajout de 9 mesures substantielles dont une modélisation numérique des impacts hydrologiques, une meilleure caractérisation des milieux humides et forestiers, de même qu’un protocole clair d’intervention en cas de pénurie d’eau potable – mesures qui touchent directement la protection des citoyens. De plus, il reconnaît que la surveillance proposée ne suffit pas à garantir la protection de l’eau potable; détecter une pénurie ou une contamination après coup ne remplace pas une démonstration préalable que les puits privés et municipaux ne seront pas affectés.

UDA recommande également un suivi allant jusqu’à 25 ans ce qui démontre que des effets du projet sur l’eau pourraient se manifester lentement et durablement. Cette protection supplémentaire indique clairement que les risques sont présents et le demeureront pendant des années et que ce tracé a un haut niveau d’incertitude à court, moyen et à très long terme.

Le principal risque identifié par UDA est une perte d’accès à une eau potable ou d’usage de qualité pour certains résidents à Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes.

Nous sommes nombreux à avoir exprimé nos préoccupations concernant les effets du tracé sur les milieux naturels et sur la sécurité hydrique du secteur. Parmi les enjeux soulevés, la destruction directe de milieux humides constitue une inquiétude majeure autant sur la qualité de l’eau, mais également sa disponibilité, ce qui constitue une menace supplémentaire pour notre sécurité en tant que citoyens. Ainsi, autoriser une infrastructure ferroviaire lourde à proximité immédiate d’une nappe d’alimentation en eau potable constitue un risque disproportionné au regard des responsabilités de l’État en matière de santé publique et de protection des ressources. La protection d’une source d’eau potable devrait primer systématiquement ce qui ne semble pas être le cas dans la mention de l’UDA que la voie de contournement est faisable. Faisable techniquement mais raisonnable du point de vue de la protection du citoyen ?

Nous croyons que l'analyse et la conclusion de l'UDA ne tiennent pas compte d'éléments importants et légalement contraignants comme l'arrêté ministériel. Nous exigeons un respect des communautés qui s'opposent fermement au tracé proposé compte tenu des risques.

Même Transport Canada reconnaît que plusieurs données importantes sont encore en cours de collecte, notamment pour les milieux humides et l'état initial du territoire. L'OTC n'a pas, actuellement, en main toutes les données complètes et doit suspendre sa revue du dossier.

A la lecture des réponses de TC, il est clair qu'il minimise et rejette plusieurs des recommandations de l'UDA. C'est justement à cause d'importantes incertitudes que plus d'analyses doivent se faire pour s'assurer de bien protéger les citoyens. De plus, CPKC confirme que Transport Canada est le promoteur du projet ferroviaire; il apparaît que CPKC ne veut prendre aucune responsabilité vis-à-vis des citoyens.

Ce qui est encore moins rassurant, c'est que Transport Canada indique qu'il pourrait considérer fournir seulement 2 litres d'eau par personne par jour pendant 3 jours pour certains puits à risques et « pourrait considérer » prolonger certains suivis, ce qui n'est pas rassurant ni acceptable comme citoyen.

A la page 62 du rapport, il est écrit :

« Par conséquent, malgré les mesures d'atténuation prévues, les risques résiduels pourraient s'avérer modérés à importants pour les communautés et les écosystèmes puisque les effets du Projet sur les processus hydrologiques et hydrogéologiques et les fonctions hydrologiques des milieux humides ainsi que les risques découlant de ces effets n'auront pas été réalisés.

Comment l'OTC peut donc rendre une décision éclairée concernant **la raisonnable** du tracé proposé actuellement? Nous demandons des études complètes et approuvées qui doivent être menées. Nous demandons à l'OTC de suspendre sa revue et d'exiger plus d'analyses telles que recommandées par UDA, en vue d'éliminer de nombreuses incertitudes qui subsistent. Comme citoyens, nous voulons des preuves mesurables et nous voulons une protection de la nappe phréatique et des milieux humides pour nous et les générations à venir.

L'article 98 de la loi des Transports ne demande pas à l'OTC de trancher à savoir si le tracé est « techniquement faisable ». Le mandat de l'OTC est clair: autoriser uniquement les lignes ferroviaires dont l'emplacement est raisonnable et qui servent l'intérêt public, incluant l'intérêt des collectivités locales. Ceci n'est pas atteint avec le tracé proposé.

C'est pourquoi, nous considérons, après avoir entendu plusieurs spécialistes que le tracé proposé représente des risques trop importants autant pour la nappe phréatique que pour les milieux humides et pour notre accès et à une eau potable. J'en comprends que l'emplacement proposé n'est pas approprié et qu'il va à l'encontre des principes de développement durable.

Il est essentiel que les décisions relatives au tracé proposé tiennent compte de la protection des milieux humides, de la qualité de l'eau potable et de l'intégrité des écosystèmes, afin d'assurer un projet ferroviaire sûr, durable et acceptable pour la population et non un gâchis irréparable.

Ginette Isabel

Daniel St-Pierre

Résidents de Frontenac